



Conseil Municipal : séance du 31 mars 2015

Extrait du Registre des délibérations

L'an deux mille quinze le mardi 31 mars, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 19 heures au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	2
Votants :	19
Absents :	2
Date de convocation	
24 mars 2015	

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint,
François BERNARD, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER

Absents Excusés : Eric JAMET donne pouvoir à Murielle CHAPU, Yves MABILEAU donne pouvoir à Sylvie BELLANGER

Absent :

Secrétaire de séance : Michel LECHAT

Le compte-rendu de la séance du 18 mars a été adopté.

D20150331-01-CG-CA2014COMMUNE

COMPTE DE GESTION 2014 « COMMUNE Budget Principal »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal Monsieur GONZALEZ, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil déclare que le compte de gestion de l'exercice 2014, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 « COMMUNE Budget Principal »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Sylvie BELLANGER 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2014	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte administratif						
Exercice N	949 643.85	1 242 620.15	638 951.04	206 402.27	1 588 594.89	1 449 022.42
Report N-1		700 589.26	-	249 575.07		950 164.33
Totaux	949 643.85	1 943 209.41	638 951.04	455 977.34	1 588 594.89	2 399 186.75
Résultats N		292 976.30		-432 548.77		-139 572.47
Reste à réaliser	-	-	110 444.24	70 000.00	110 444.24	70 000.00
Totaux cumulés	949 643.85	1 943 209.41	749 395.28	525 977.34	1 699 039.13	2 469 186.75
Résultats définitifs		993 565.56		-223 417.94		770 147.62

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

- 4) Vote à bulletins secrets, hors de la présence du Maire (18 voix pour) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

- 5) Décide d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2014, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2015** :

En Fonctionnement : affectation au compte 002 « report à nouveau » : 770 147,62 € (993 565,56 – 223 417,94)

En investissement : affectation au compte 1068 « Réserves » : 223 417,94 €

En Investissement : affectation au compte 001 « report à nouveau » : -182 973,70 €

D200150331-02-BP2015COMMUNE

BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle que les orientations et les besoins recensés ont été détaillés en séances des 18 février et 18 mars 2015. Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

2015	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Budget primitif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Exercice N	1 959 576.62	1 189 429.00	298 087.76	521 505.70	2 257 664.38	1 710 934.70
Report N-1	-	770 147.62	182 973.70	-	182 973.70	770 147.62
Sous totaux	1 959 576.62	1 959 576.62	481 061.46	521 505.70	2 440 638.08	2 481 082.32
dont Vir Fonct / Invest		-		276 753.86	-	276 753.86
Reste à réaliser	-	-	110 444.24	70 000.00	110 444.24	70 000.00
Totaux cumulés	1 959 576.62	1 959 576.62	591 505.70	591 505.70	2 551 082.32	2 551 082.32

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ADOpte à l'unanimité ce budget primitif par vote à bulletins secrets (19 voix pour) et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

D20150331-03-CG-CA2014MALAISERIE

COMPTES DE GESTIONS 2014 : « Lotissement La MALAISERIE »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal Monsieur GONZALEZ, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

5) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

6) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil déclare que le compte de gestion de l'exercice 2014, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 « Lotissement La MALAISERIE »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Sylvie BELLANGER 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2014	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Compte administratif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Exercice N	-	-	-	-	-	-
Report N-1	102 777,46	-	152 638,00	-	255 415,46	-
Totaux	102 777,46	-	152 638,00	-	255 415,46	-
Résultats N	0,00	-	0,00	-	0,00	-
Totaux cumulés	102 777,46	-	152 638,00	-	255 415,46	-
Résultats définitifs	-102 777,46		-152 638,00		-255 415,46	

6) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

7) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

8) Vote à bulletins secrets, hors de la présence du Maire (18 voix pour) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

9) Décide d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2014, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2015** :

En Fonctionnement : affectation au compte 002 « report à nouveau » : - 102 777,46 €

En Investissement : affectation au compte 001 « report à nouveau » : - 152 638,00 €

D20150331-04-BP2015MALAISERIE

BUDGET PRIMITIF 2015 « Lotissement La MALAISERIE »

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

2015	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Budget primitif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Exercice N	153 649.54	256 427.00	234 427.00	387 065.00	388 076.54	643 492.00
Report N-1	102 777.46	-	152 638.00	-	255 415.46	-
Totaux	256 427.00	256 427.00	387 065.00	387 065.00	643 492.00	643 492.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ADOpte ce budget primitif par vote à bulletins secrets (19 voix pour) et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

COMPTE DE GESTIONS 2014 : « Lotissement le PEU »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal Monsieur GONZALEZ, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

7) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

8) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

9) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil déclare que le compte de gestion de l'exercice 2014, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 « Lotissement Le PEU »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Sylvie BELLANGER 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2014	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte administratif						
Exercice N	-	-	-	-	-	-
Report N-1	-	44.20	64 615.00	-	64 615.00	44.20
Totaux	-	44.20	64 615.00	-	64 615.00	44.20
Résultats N	0.00		0.00		0.00	
Totaux cumulés	-	44.20	64 615.00	-	64 615.00	44.20
Résultats définitifs	44.20		-64 615.00		-64 570.80	

10) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

11) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

12) Vote à bulletins secrets, hors de la présence du Maire (18 voix pour) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

13) Décide d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2014, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2015** :

En Fonctionnement : affectation au compte 002 « report à nouveau » : 44,20 €

En Investissement : affectation au compte 001 « report à nouveau » : - 64 615,00 €

D20150331-06-BP2015LEPEU

BUDGET PRIMITIF 2015 « Lotissement Le PEU »

Vu la délibération du 21 janvier 2015, concernant la clôture de l'opération du lotissement du Peu, le trésorier municipal Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ informe les membres du conseil, qu'il y a lieu de prévoir l'intégration dans la comptabilité du budget principal, les valeurs du bilan de ce lotissement.

Considérant qu'à ce jour, compte-tenu des projets du ScOT, des incertitudes subsistent sur le prix de vente des terrains stockés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- D'ANNULER la délibération n° D20150121-06 et de reporter cette décision de clôture après étude complète de ce dossier.

Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, présente le budget primitif ; il précise qu'il est identique à celui de l'année précédente et se résume ainsi :

2015	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif						
Exercice N	146 409.20	146 365.00	146 365.00	210 980.00	292 774.20	357 345.00
Report N-1	-	44.20	64 615.00	-	64 615.00	44.20
Totaux cumulés	146 409.20	146 409.20	210 980.00	210 980.00	357 389.20	357 389.20

- ADOPTE à l'unanimité ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

D20150331-06-**FRAIS DE REPRESENTATION du MAIRE (Art 6536)**

Le Conseil Municipal autorise les frais de représentation du Maire lors de l'assemblée générale de l'AMF de Maine et Loire du 11/04/2015 pour un montant de **26 €**.

QUESTIONS DIVERSES

LA POSTE

M. le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré M. VALLOT responsable de la Poste le 9 mars dernier concernant une demande pour la mise à disposition d'un local de restauration permettant aux facteurs de prendre leur pause méridienne du lundi au vendredi.

Le conseil municipal lors de sa séance du 18 mars dernier s'est prononcé contre cette demande pour plusieurs raisons :

- La commune ne dispose pas actuellement d'un local adapté et disponible
- Si différents facteurs se succèdent en cas d'absence des titulaires : qui sera responsable de la clé de ce local ?
- La prise en charge par la Poste du coût de l'énergie et de l'entretien afférents semble insuffisant voire inexistant.

VOIRIE : SIGNALISATION HORIZONTALE : L'Agence Technique de Baugé va procéder au marquage des STOP au printemps. Les peintures des passages piétons seront refaites par la commune.

PARCOURS SANTÉ : M. Raphaël MILLERAND indique qu'il faudrait réparer les agrès de ce parcours situés dans l'Ile.

DEPOT SAUVAGE : Michel LECHAT indique qu'un dépôt sauvage se forme dans le chemin face à la rue du Pigeonnier : Un panneau interdisant le dépôt sauvage sera installé.

La séance est levée à 21H05.

G. Talluau	S. Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jousset	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégou	E. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					